

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° : 500-06-001162-219

9415-8441 QUÉBEC INC.

Demanderesse

c.

WHC SOLUTIONS EN LIGNE INC.

Défenderesse

et

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS
COLLECTIVES**

Mis en cause

DEMANDE POUR L'OBTENTION DU JUGEMENT DE CLÔTURE

À L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S., LA DEMANDERESSE EXPOSE :

1. Le 1^{er} septembre 2021, 9415-8441 QUÉBEC INC. a déposé une *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentante* à l'encontre de WHC SOLUTIONS EN LIGNE INC. (ci-après l'« **Action collective** »);
2. L'Action collective proposée vise à obtenir une compensation pour les Membres qui allèguent avoir subi un préjudice en lien avec la panne de service ayant touché les serveurs de WHC le 28 août 2021;
3. Le 18 mai 2023, les parties ont signé une entente de règlement à l'amiable (« **L'Entente** »). À moins d'être autrement définis dans la présente demande, les termes débutant par une majuscule ont le sens qui leur a été attribué dans l'Entente;
4. L'Entente prévoit notamment :
 - a. Le dépôt automatique par la défenderesse de Crédits d'une valeur globale de 519 927,97 \$ directement dans les Comptes des Membres réglant;

- b. L'octroi par chèques d'un montant global potentiel de 120 000,00 \$ aux Membres réglant qui ont requis les services d'un tiers durant la Panne et qui soumettront une Réclamation valide accompagnée des preuves nécessaires;
 - c. Le paiement par la défenderesse des Honoraires des Avocats du Groupe et des Déboursés des Avocats du Groupe, ainsi que des Frais d'administration, en sus de la valeur de la compensation aux Membres réglant;
 - 5. Le 8 août 2023, un jugement a été rendu autorisant l'Action collective pour fins de règlement seulement;
 - 6. Le 28 novembre 2023, un jugement a été rendu approuvant l'Entente, le montant des Honoraires des Avocats du Groupe et des Déboursés des Avocats du Groupe ainsi que la forme, le contenu et le mode de publication des Avis d'approbation (ci-après le « **Jugement d'approbation** »);
 - 7. Depuis le Jugement d'approbation :
 - a. Les parties ont publié et diffusé aux Membres les Avis d'approbation, tel qu'il appert des preuves de publication des avis, en liasse, **pièce C-1**, et de la *Déclaration sous serment d'Emil Falcon*, président-directeur général de WHC, **pièce C-2**;
 - b. La défenderesse a payé les Honoraires des Avocats du Groupe et les Déboursés des Avocats du Groupe;
 - c. La défenderesse a émis les Crédits aux Membres réglant, tel qu'il appert de la *Déclaration sous serment d'Emil Falcon*, pièce C-2;
 - d. La défenderesse a émis les Remboursements aux Membres ayant soumis une Réclamation valide durant la période de réclamation, soit jusqu'au 31 janvier 2024, et ceux-ci ont été entièrement encaissés, tel qu'il appert du *Rapport d'administrateur d'Ephraim Stulberg*, **pièce C-3**;
- le tout, conformément à l'Entente et au Jugement d'approbation;
- 8. À l'issue du paiement des compensations aux Membres, un reliquat de 99 846,71 \$ est demeuré au sens de l'article 596 C.p.c., tel qu'il appert du *Rapport d'administrateur d'Ephraim Stulberg*, pièce C-3;
 - 9. Conformément au *Règlement sur le pourcentage prélevé par le Fonds d'aide aux actions collectives* et au Jugement d'approbation, 50% du reliquat, soit 49 923,35 \$, a donc été versé au Fonds d'aide aux actions collectives, et le solde de 49 923,36 a été versé à la Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal au bénéfice de

l'institut en cybersécurité et cyberrésilience, tel qu'il appert du *Rapport d'administrateur d'Ephraim Stulberg*, pièce C-3;

10. À la lumière de ce qui précède, les parties estiment s'être acquittées de l'ensemble des obligations découlant de l'Entente et du Jugement d'approbation;
11. Les parties demandent donc maintenant à la Cour d'un commun accord de rendre un jugement de clôture dans l'Action collective;
12. Les parties demandent par ailleurs à la Cour de mettre sous scellé le *Rapport d'administrateur d'Ephraim Stulberg*, pièce C-3, puisque celui contient des informations confidentielles sur les Membres, dont leurs noms complets et adresses;

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente *Demande pour l'obtention du jugement de clôture*;

DÉCLARER que les parties se sont acquittées de leurs obligations découlant de l'Entente et du Jugement d'approbation;

ORDONNER la mise sous scellé du *Rapport d'administrateur d'Ephraim Stulberg*, pièce C-3;

PRONONCER la clôture de l'Action collective;

LE TOUT sans frais de justice.

MONTREAL, le 30 septembre 2024

Lambert Avocats

LAMBERT AVOCATS

Me Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert

Me Benjamin W. Polifort

Me Loran-Antuan King

1111, St-Urbain, suite 204

Montréal (Québec) H2Z 1Y6

Tél. : (514) 526-2378

Télec. : (514) 878-2378

jlambert@lambertavocats.ca

bpolifort@lambertavocats.ca

aking@lambertavocats.ca

Avocats de la demanderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert, avocat, exerçant ma profession au 1111, St-Urbain, suite 204, à Montréal, province de Québec, district de Montréal, H2Z 1Y6, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats de la demanderesse dans le présent dossier;
2. Tous les faits mentionnés à la présente déclaration sous serment et à la demande ci-jointe sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ

à **MONTRÉAL**, le 30 septembre 2024

Jimmy Lambert

Jimmy Lambert (Sep 30, 2024 15:21 EDT)

LAMBERT AVOCATS

M^e Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert

Déclaré sous serment devant moi

à **MONTRÉAL**, le 30 septembre 2024

Felicia Rotaru

Felicia Rotaru (Sep 30, 2024 15:23 EDT)

M^e Felicia Rotaru, #3631001

AVIS DE PRÉSENTATION

À: Me Maya Angenot / Me Michel Bélanger-Roy
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L. / LLP
1, Place Ville Marie, Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1
Tél. : (514) 847-4310 / (514) 847-6193
Courriels : maya.angenot@nortonrosefulbright.com; michel.belanger-roy@nortonrosefulbright.com

Avocats de la Défenderesse

ET

Me Ryan Mayele
FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES
Palais de justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Tél. : 514-393-2087
Courriels : ryan.mayele@justice.gouv.qc.ca

Avocats du Mis en cause

PRENEZ AVIS que la *Demande pour l'obtention d'un jugement de clôture* sera présentée à l'honorable Donald Bisson de la Cour supérieure du Québec, district judiciaire de Montréal, à une date et heure à être déterminées.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, le 30 septembre 2024

Lambert Avocats

LAMBERT AVOCATS

Me Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert
Me Benjamin W. Polifort
Me Loran-Antuan King
1111, St-Urbain, suite 204
Montréal (Québec) H2Z 1Y6
Tél. : (514) 526-2378
Téléc. : (514) 878-2378
jlambert@lambertavocats.ca

bpolifort@lambertavocats.ca
aking@lambertavocats.ca

Avocats de la demanderesse

No. : 500-06-001162-219

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

9415-8441 QUÉBEC INC.

Demanderesse

c.

WHC SOLUTIONS EN LIGNE INC.

Défenderesse

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

**DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN JUGEMENT
DE CLÔTURE**

COPIE COUR



LAMBERT
AVOCATS

1111, rue Saint-Urbain, bureau 204
Montréal (Québec) H2Z 1Y6
Tél. : (514) 526-2378
Télec. : (514) 878-2378

jlambert@lambertavocats.ca
bpolifort@lambertavocats.ca
aking@lambertavocats.ca

M^e Jimmy Ernst Jr. Laguë-Lambert (ALOJR5)
M^e Benjamin W. Polifort (AW0BB6)
M^e Loran-Antuan King (AK3943)